

Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats

Forum sur les groupes armés et l'implication des enfants dans les conflits armés Château de Bossey, Suisse, 4 -7 juillet 2006

Sierra Leone

Le Front révolutionnaire uni (RUF) Tentatives pour faire pression sur une armée d'enfants

Enrique Restoy *

La guerre civile en Sierra Leone

En mars 1991, le *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni), alors un groupe de taille extrêmement modeste, composé de quelque 500 soldats, est parti du Libéria pour franchir la frontière et se déployer dans le district de Pujehun, à l'Est de la Sierra Leone, bénéficiant pour cela du soutien d'une faction du *National Patriotic Front of Liberia* (NPFL, Front national patriotique du Libéria), dirigé par Charles Taylor. Le dirigeant du RUF, Foday Sankoh, déclara que l'objectif de son mouvement était de renverser le gouvernement de parti unique corrompu dirigé par le *All People's Congress* (APC, Congrès de tout le peuple) et son président, le major-général, Joseph Saidu Momoh, afin d'apporter la démocratie au pays.

Le 29 avril 1992, de jeunes officiers sierra léonais, sans doute frustrés par l'impuissance du gouvernement à contrer les rebelles, se sont emparés du pouvoir en renversant le président Momoh. Le Capitaine Valentine Strasser a pris la présidence du *National Provisional Ruling Council* (NPRC, Conseil national provisoire de gouvernement) nouvellement formé. Le conflit s'est poursuivi tout au long de l'année 1993 et, en janvier 1994, le NPRC a déclaré la « guerre totale » contre le RUF. Au cours du mois de janvier 1995, les hostilités ont continué avec des raids menés dans les régions situées au centre et au Nord de la Sierra Leone et des attaques lancées dans les collines environnant Freetown¹.

* Enrique Restoy est responsable de programme au Secrétariat international de la Coalition contre les enfants soldats. Cette étude est basée sur deux missions de terrain effectuées à Makeni, à Freetown, à Kono et à Kaliahun en septembre 2005 (par Guillaume Landry, responsable du projet de la Coalition en Afrique de l'Ouest) et en novembre 2005 (par Enrique Restoy). L'auteur de cet article écrit en son nom propre et ce texte ne reflète pas nécessairement les opinions de la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats.

¹ Conciliation Resources, *Paying the Price: The Sierra Leone peace process*, Collections Accord, numéro 9, 2000, <http://www.c-r.org/accord/s-leone/index.shtml>.

Enrique Restoy: Sierra Leone – Le RUF, une armée d'enfants

En février 1996, Strasser a été chassé de la tête du NPRC par le Brigadier Julius Maada Bio à la faveur d'un coup d'État sans effusion de sang. À la suite de l'élection présidentielle de février et mars 1996, remportée par Ahmad Tejan Kabbah, le gouvernement a entamé, pour la première fois, des négociations de paix avec le RUF (le processus d'Abidjan). En mai 1997, des membres dissidents de l'armée sierra-léonaise se sont emparés du pouvoir par un autre coup d'État. La nouvelle junte, connue sous le nom d'*Armed Forces Revolutionary Council* (AFRC, Conseil révolutionnaire des forces armées), a invité le RUF à participer au gouvernement. Ahmad Tejan Kabbah a pris la fuite et s'est exilé dans un pays voisin, la Guinée.

En mars 1988, des troupes de l'ECOMOG, le Groupe d'observateurs militaires créé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont réinstallé Kabbah au pouvoir dans le cadre d'un accord conclu avec l'AFRC. Les combats se sont cependant poursuivis.

En janvier 1999, les troupes de l'AFRC et du RUF ont attaqué Freetown. Elles ont assiégé la capitale, entraînant la mort de plus de 5 000 personnes, pour la grande majorité des civils non armés. La communauté internationale comme les dirigeants locaux ont fait pression sur Kabbah pour qu'il entame des négociations de paix avec le RUF. Des pourparlers de paix approfondis entre le gouvernement sierra-léonais et le RUF ont débuté à Lomé, au Togo, le 25 mai 1999, et ont abouti à la conclusion d'un accord de paix au mois de juillet de la même année. Cependant, les combats ont repris en mai 2000 et se sont poursuivis jusqu'à la signature en janvier 2002 d'un accord de paix final².

Le RUF: des idéaux révolutionnaires transformés en une idéologie de la terreur

Le RUF a été créé vers 1982 par un petit groupe d'intellectuels sierra-léonais, privés de droit de vote, se prévalant d'une idéologie révolutionnaire ambiguë et d'un programme socialiste faiblement articulé³. Au départ, la détermination affichée par le RUF de combattre le système de parti unique, imposé par le *All People's Congress* (APC, Congrès de tout le peuple) depuis l'indépendance du pays en 1961, et sa volonté de lutter pour un État plus transparent et plus démocratique ont bénéficié d'un certain soutien populaire, transcendant les clivages ethniques et religieux. Le groupe est cependant resté relativement inconnu jusqu'à son déploiement dans le pays. L'intensification des opérations militaires du RUF a résulté pour l'essentiel de deux facteurs : la volonté d'avoir le contrôle des ressources minières de la Sierra Leone - facteur essentiel qui a motivé les activités du RUF durant la majeure partie du conflit - et l'impact d'influences extérieures, notamment l'extension de la guerre civile libérienne en Sierra Leone.

² Une rencontre présidée par l'ONU à Abuja, au Nigéria, en mai 2001, a marqué un nouvel engagement en faveur de la paix et a ouvert la voie pour une reprise du processus de démobilisation à une grande échelle. La fin du conflit a été officiellement proclamée le 18 janvier 2002.

³ Note de Christiana Solomon, Directrice du Réseau ouest-africain de la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, Londres, mai 2006.

Enrique Restoy: Sierra Leone – Le RUF, une armée d'enfants

Le RUF a renforcé sa puissance militaire grâce au soutien considérable que lui a apporté le NPFL, créé par Charles Taylor, l'un des protagonistes de la guerre civile au Libéria, ainsi qu'à la présence de mercenaires burkinabè et à l'entraînement militaire de ses combattants fourni par la Libye. Selon certaines informations, le Libéria, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Libye ont également fourni du matériel militaire au RUF⁴.

L'idéologie de départ du RUF a été en grande partie dénaturée en son sein même, dans la mesure où une grande partie de ses combattants étaient en fait des rebelles libériens qui combattaient pour leur propre cause. Par ailleurs, l'utilisation par le groupe de tactiques d'intimidation et de terreur a sapé tout le soutien dont il avait au départ bénéficié au sein de la population.

Le RUF a mené des campagnes massives de recrutements forcés et il comptait plus de 24 000 membres en 1999. Un grand nombre des cadres militaires du groupe avaient moins de 18 ans et, pour la plupart, les officiers supérieurs ne s'identifiaient que très peu à l'idéologie première du groupe.

Pendant la majeure partie du conflit, la direction du RUF a été personnifiée par son fondateur, Foday Sankoh, qui a exercé un contrôle total sur les activités du mouvement tout au long de la guerre, y compris lorsqu'il a été emprisonné au Nigeria et par la suite en Sierra Leone. Libéré aux termes de l'amnistie prévue par l'accord de Lomé de juillet 1999, sa nouvelle arrestation en mai 2000 a été déterminante pour amener le RUF à changer de position et à accepter de négocier un accord de paix durable avec le gouvernement de la Sierra Leone, alors que jusque là le groupe n'avait montré que très peu de volonté de négocier⁵.

La structure hiérarchique du RUF reste peu connue. Si un certain nombre d'auteurs allèguent qu'il y avait un groupe de personnes très éduquées à la tête du groupe, les représentants du RUF présents lors des négociations de paix n'ont pas semblé disposer d'un haut niveau de formation⁶.

Le recrutement d'enfants par le RUF comme tactique militaire et l'influence de la guerre sur les enfants

Des enfants ont été recrutés par toutes les parties à la guerre civile en Sierra Leone. Les chiffres officiels fournis par la *National Commission on Disarmament, Demobilisation, Reunification, and Reintegration* (NCDDR, Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation, la réunification et la réinsertion) montrent

⁴ Nicolas Florquin and Eric G. Berman (dir.), *Armed and Aimless: Armed Groups, Guns and Human Security in the ECOWAS Region*, Small Arms Survey, mai 2005, p. 370, <http://www.smallarmssurvey.org/books.htm>.

⁵ Foday Sankoh a été capturé dans les collines environnant Freetown en mai 2000 et il a été placé en détention. Il est décédé de mort naturelle en détention en juillet 2003.

⁶ Entretien de représentants de la Coalition avec trois témoins du processus de paix de Lomé, Freetown, novembre 2005.

Enrique Restoy: Sierra Leone – Le RUF, une armée d'enfants

qu'à la fin du conflit en 2002, 5 400 enfants avaient été officiellement démobilisés par les forces armées et les groupes armés⁷. Cependant, les estimations portant sur le nombre réel d'enfants qui ont, à un moment ou à un autre, participé activement aux hostilités varient entre 10 000 et 30 000⁸. Un grand nombre d'anciens enfants soldats ayant appartenu au RUF ou à d'autres factions avaient atteint l'âge de la majorité à la fin du conflit et ont donc été démobilisés en tant que combattants adultes.

Au cours des premiers mois de la rébellion, le RUF a mené une campagne massive de recrutement de jeunes enfants. L'enlèvement et le recrutement d'enfants se sont poursuivis durant la majeure partie de la guerre civile et se sont de nouveau intensifiés vers la fin du conflit.

Le RUF ne comptait au début que très peu de combattants et ressentait un besoin urgent d'accroître ses effectifs. Plus de la moitié de la population était âgée de moins de 15 ans. Ces jeunes avaient peu de chances d'être scolarisés ou d'obtenir un emploi. Et, depuis des décennies, les enfants travaillant dans des mines ou employés pour d'autres tâches étaient exploités⁹. Les enfants recrutés au sein du RUF ont été victimes des mêmes formes de violences que celles subies par les civils tombés entre les mains des dirigeants du groupe. Ces enfants recevaient l'ordre de commettre eux-mêmes ces types d'atrocités.

La très grande majorité des enfants intégrés au sein du RUF ont été recrutés de force ou ont rejoint le mouvement par peur de représailles: certains ont été pris en otage, d'autres ont été contraints de rejoindre le RUF pour empêcher l'assassinat de leurs parents, d'autres encore ont été forcés de tuer un parent ou un habitant de leur village de façon à ce que, ostracisés par leur communauté, ils soient forcés de rejoindre le mouvement en l'absence d'autre alternative. Ces méthodes de recrutement sont à l'image des pratiques, au sens large, déployées par le RUF tout au long de la guerre civile, lesquelles ont été marquées par une volonté de destruction et d'annihilation¹⁰. Du fait de la destruction des moyens de subsistance de leurs communautés et de l'annihilation de ces dernières, les enfants n'avaient nulle part où retourner s'ils décidaient de quitter le groupe.

L'utilisation d'enfants comme tactique de guerre

⁷ UNICEF, *The disarmament, demobilization and reintegration of children associated with the fighting forces, lessons learned in Sierra Leone, 1998-2002*, juillet 2005.

⁸ Réunion de représentants de la Coalition avec l'UNICEF, Freetown, septembre 2005. Selon des estimations effectuées par Amnesty International en août 2000, plus de 10 000 enfants avaient été, jusqu'à cette date, associés à des forces combattantes et 5 000 d'entre eux avaient participé directement aux hostilités. Amnesty International, *Sierra Leone: Une enfance perdue* (Index AI: AFR 51/69/00), 31 août 2000, <http://web.amnesty.org/library/index/fraafr510692000>.

⁹ David Lord, « The Struggle for power in Sierra Leone », in Conciliation Resources, *Paying the Price: The Sierra Leone peace process*, op. cit.

¹⁰ Paul Richards, *Fighting for the Rain Forest: War, youth and resources in Sierra Leone*, Oxford, James Currey, 1996.

Enrique Restoy: Sierra Leone – Le RUF, une armée d'enfants

Le RUF a très vite perdu le soutien de la population et a eu recours à des pratiques d'intimidation et à des actes de cruauté perpétrés par et à l'encontre de ses propres enfants soldats. Les combattants du RUF ont, dès leur entrée en Sierra Leone, lancé une guerre d'occupation, impliquant que les populations occupées, pour la plupart composées d'enfants, soient recrutées de force comme soldats.

Les recrutements ont spécifiquement ciblé les enfants. Le recrutement par le RUF d'enfants très jeunes, certains âgés d'à peine neuf ans était une tactique de guerre. Comme il ne bénéficiait pas d'une large base populaire, le RUF ne pouvait pas compter sur les engagements volontaires et une conscription des adultes n'aurait pas non plus suffi pour accroître le nombre de ses troupes. Il avait cependant besoin d'augmenter des effectifs non seulement peu nombreux, mais composés principalement de combattants libériens. Le RUF a ciblé deux groupes en particulier: les adultes possédant un degré d'éducation relativement élevé, qui se sont vus offrir la possibilité de devenir commandants, et des enfants très jeunes qui étaient apparemment peu ou pas du tout effrayés et qui étaient plus facilement manipulables.

Au début de la guerre, dans l'Est du pays, certains jeunes adultes ont été attirés par l'idéologie du RUF et par la possibilité d'accéder à des positions d'autorité, surtout dans les régions où les chances de trouver un travail étaient limitées. Cependant, les menaces de mort proférées à leur encontre ou visant leurs familles ont vite effacé toute aspiration d'ordre idéologique et ce type de pratique est rapidement devenu le principal facteur expliquant le fait que ces jeunes adultes aient rejoint le mouvement. De très jeunes enfants ont été enlevés, ils ont été forcés de commettre des atrocités, parfois contre leur propre famille ou communautés, et ont été utilisés comme soldats dans des combats.

Influences externes

L'utilisation des enfants par le RUF a également été influencée par l'utilisation d'enfants par les factions libériennes, et en particulier les forces du NPFL dirigées par Charles Taylor. Durant les premiers mois du conflit, la majorité des soldats du RUF étaient des combattants libériens qui ont importé en Sierra Leone certaines des tactiques utilisées au Libéria, y compris l'utilisation généralisée d'enfants. Des milliers d'enfants, y compris des enfants âgés de moins de 15 ans, ont été systématiquement utilisés par le NPFL durant le conflit au Libéria. Comme cela a été le cas pour le RUF, la plupart de ces enfants ont été enlevés. Certains ont été forcés d'assister à l'assassinat ou à la torture de membres de leur propre famille et ont été drogués¹¹.

L'utilisation d'enfants par le NPFL comme arme de guerre trouve son origine dans la tactique utilisée par la *Resistência Nacional Moçambicana* (RENAMO, Résistance nationale mozambicaine), au Mozambique. L'organisation, Human Rights Watch, a dénoncé l'utilisation d'enfants par la RENAMO, une pratique mise en œuvre selon des logiques similaires à celles prévalant dans le cas du RUF (voir ci-dessous).

¹¹ Human Rights Watch, *Easy Prey: Child Soldiers in Liberia*, septembre 1994, <http://www.hrw.org>.

Enrique Restoy: Sierra Leone – Le RUF, une armée d'enfants

Selon Human Rights Watch, la RENAMO a recruté des milliers d'enfants mozambicains – pour la plupart enlevés – et ces pratiques de recrutement étaient mises en œuvre surtout lorsque le mouvement manquait de recrues adultes. Comme dans le cas du RUF, de nombreux enfants appartenant à la RENAMO ont été utilisés dans le cadre d'attaques à l'encontre des populations civiles, en particulier pour les réquisitions de nourriture, et ils étaient drogués par leurs commandants¹².

Le rôle des enfants au sein du RUF

Dès le début du conflit, le RUF a utilisé des enfants âgés de moins de 18 ans pour leur confier toute une série de tâches, y compris la participation directe aux hostilités. Selon certaines estimations, à certains moments, jusqu'à 70 pour cent de l'ensemble des combattants du RUF étaient des enfants¹³. Un grand nombre des commandants du RUF, en particulier vers la fin du conflit, étaient âgés de moins de 18 ans. Les commandants plus expérimentés étaient au front, alors que ceux qui commandaient à l'arrière étaient souvent eux-mêmes des enfants.

Selon certaines informations, dans certaines zones, les enfants âgés de moins de 16 ans n'ont pas été utilisés au combat par crainte qu'ils ne soient capturés et qu'ils ne deviennent des informateurs. Ils étaient utilisés dans le cadre des « relations civiles », c'est-à-dire pour les opérations d'intimidation, de pillage des villages contrôlés par le RUF et pour perpétrer d'autres exactions plus graves¹⁴. Dans d'autres régions, des enfants âgés d'à peine 12 ans ont reçu un entraînement militaire, y compris à l'utilisation d'armes à feu, et ont été envoyés au front. Vers la fin du conflit, il n'y avait pas d'âge minimum pour recevoir une formation militaire ou prendre part aux combats¹⁵.

Comme pour la plupart des conflits, on dispose de peu d'informations sur le rôle joué par les jeunes filles. Bien que certaines d'entre elles aient participé directement à des opérations militaires, la plupart étaient rattachées à des officiers en qualité d'« épouses » et soumises à une exploitation sexuelle. Les filles plus jeunes auraient été affectées à des tâches domestiques dans les maisons des commandants puis étaient emmenées dans des camps pour combattre. Ces pratiques de sévices sexuels se sont généralisées à partir de 1995¹⁶. Tout au long du conflit, il était

¹² Human Rights Watch, *Projet sur les droits des enfants, Children in Combat*, janvier 1996.

¹³ Post-Conflict Reintegration Initiative for Development and Empowerment (PRIDE) et le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), *Ex-Combatant Views of the Truth and Reconciliation Commission and the Special Court in Sierra Leone*, 12 septembre 2002, <http://www.ictj.org>.

¹⁴ Entretien de représentants de la Coalition avec des anciens commandants du RUF à Kono, novembre 2005.

¹⁵ Entretien de représentants de la Coalition avec une ancienne infirmière originaire de Kalahum à Freetown, Novembre 2005.

¹⁶ Entretien de représentants de la Coalition avec un ancien commandant du RUF à Freetown, novembre 2005.

fréquent que des commandants haut-gradés donnent des drogues aux enfants pour « améliorer » leur performance aux combats et. cette pratique s'est intensifiée à partir de 1995.

Les atrocités commises par les enfants ont été attribuées, aussi bien par le RUF que par les populations locales, au manque de maturité des enfants et à l'effet des drogues. Cependant, comme cela a été noté plus haut, le fait de forcer les enfants à commettre régulièrement des exactions contre leurs propres communautés était une tactique de guerre, dont le but délibéré était de les ostraciser et de les rendre plus violents.

L'implication d'enfants au sein du RUF – seulement le fait d'enlèvements?

Le RUF a bénéficié, dans une certaine mesure, d'un réel soutien de la part de jeunes gens, provenant principalement de la jeunesse rebelle et très éduquée qui s'est identifiée avec le discours de ce groupe en faveur de la démocratie et d'une meilleure répartition des ressources naturelles, mais ce soutien ne s'est manifesté qu'au tout début de la guerre, lorsque le RUF s'est opposé à la politique autoritaire du parti unique de l'APC¹⁷. De nombreux commandants ont eux-mêmes entendu Foday Sankoh parler de démocratie dans l'émission de la BBC, *Focus on Africa*, mais ils n'ont rejoint le RUF que lorsqu'ils n'ont plus eu le choix, du fait de l'avancée de ce mouvement qui envahissait leurs villages et communautés. La peur, l'absence d'alternatives économiques, et peut-être une certaine sympathie pour la rhétorique de Foday Sankoh, ont joué un rôle dans le recrutement de certains commandants de haut rang ou de rang intermédiaire et peut-être aussi dans celui de certains des enfants plus âgés. Cependant, étant données les pratiques d'intimidation des populations civiles et la destruction généralisée des territoires contrôlés par le RUF, ce maigre soutien populaire s'est rapidement tari.

Bien que la plupart des recrutements aient été effectués à la suite d'enlèvements et d'intimidations, certains jeunes gens, pour la plupart des jeunes en rébellion issus des zones rurales et des marginaux vivant dans les villes, ont été attirés par le RUF, qui semblait offrir une alternative plausible et une chance de bénéficier à nouveau d'une certaine forme d'« éducation » et d'être « respectés » (sinon craints).

De même, certains recrutements « volontaires » ont eu lieu dans l'Est du pays, notamment au début du conflit dans le district de Kailahun et dans le bastion du RUF à Kono¹⁸. Dans certains cas, des familles ont apparemment livré volontairement leurs enfants au RUF¹⁹. Le phénomène des recrutements volontaires était particulièrement répandu parmi les enfants travaillant dans les mines de diamant situées dans le district

¹⁷ Dans ce contexte, le terme de « jeunesse » recouvre une large fourchette d'âges et renvoie principalement aux hommes non mariés.

¹⁸ Entretien de représentants de la Coalition avec le Chef des poursuites auprès du Tribunal spécial pour le Sierra Leone (TSSL), novembre 2005.

¹⁹ Entretien de représentants de la Coalition avec une ancienne infirmière originaire de Kalahum à Freetown, Novembre 2005.

de Kono, à l'Est du pays²⁰. Cependant, au fur et à mesure que la domination du RUF s'est étendue vers le Nord-Ouest du pays, le nombre des recrutements forcés s'est accru au point que presque tous les enfants enrôlés à Makeni avaient été enlevés et forcés de rejoindre le RUF.

Efforts pour influencer le RUF afin qu'il mette un terme aux recrutements d'enfants

Alors que la communauté internationale avait connaissance de l'utilisation d'enfants en tant que soldats par l'ensemble des parties durant tout le conflit, c'est seulement au moment du processus de paix de Lomé en 1999 que les organisations et organismes internationaux ont commencé à condamner de manière systématique et publique l'utilisation d'enfants soldats en Sierra Leone.

Avant 1999, les possibilités d'influencer le RUF étaient extrêmement limitées car ce mouvement faisait preuve d'une réticence évidente à s'engager dans les négociations. Durant une grande partie de la guerre, Foday Sankoh a imposé une politique interdisant pratiquement toute négociation et, de ce fait, très peu de contacts ont pu être établis entre ce mouvement et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales ou les gouvernements.

La plupart des initiatives mises en œuvre par des agences de l'ONU, des ONG internationales, ainsi que d'autres gouvernements, pour nouer le dialogue avec le RUF ou tenter de faire pression sur lui, ont porté sur l'obtention d'un accès humanitaire aux zones tenues par le RUF. L'ouverture de négociations sur d'autres questions a été quasiment impossible durant la majeure partie du conflit. Il était difficile de mener des négociations humanitaires étant donné que le RUF ne respectait absolument pas les populations vivant dans les zones sous son contrôle, comme en témoignent ses politiques d'intimidation et de destruction d'habitations et de terres.

Les organisations locales, y compris les autorités locales et traditionnelles, étaient également considérées comme des soutiens du gouvernement et le RUF maintenait ses distances vis-à-vis d'elles. Bien que le RUF ait toujours affiché une idéologie non religieuse, un grand nombre de ses membres étaient d'obédience chrétienne ou musulmane. Des informations indiquent que les membres du RUF avaient un grand respect pour les responsables religieux locaux, et ces derniers semblent avoir exercé une influence sur le RUF plus importante que les autres acteurs (voir plus ci après)²¹.

Efforts déployés par la communauté internationale, les ONG internationales et les médias

²⁰ Entretien de représentants de la Coalition avec le chef suprême et les autorités locales de Koedu, novembre 2005.

²¹ Entretien de représentants de la Coalition avec d'anciens soldats du RUF, Makeni, décembre 2005.

Les organisations internationales de défense des droits humains ont, dès le début, dénoncé de manière très active les atteintes aux droits humains et les violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit. Ces ONG ont signalé les violences systématiques et généralisées perpétrées par le RUF à l'encontre des populations civiles non armées, en particulier les assassinats, la torture, les sévices sexuels, les enlèvements et le refus d'autoriser l'accès à l'aide humanitaire²². La plupart des rapports incluaient des cas de recrutements d'enfants par les parties au conflit, y compris le RUF, surtout à partir de 1999²³.

À partir de 1999, le système de l'ONU a dénoncé systématiquement et publiquement le recrutement d'enfants en Sierra Leone, ainsi que les autres exactions perpétrées à l'encontre des enfants. En particulier, en septembre 1999, le Secrétaire général de l'ONU, dans son huitième rapport sur la Mission d'observation des Nations unies en Sierra Leone (MONUSIL) a affirmé que « *la situation tragique des enfants est l'un des défis les plus urgents que la Sierra Leone (...) doi[t] relever* »²⁴.

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés a effectué plusieurs missions en Sierra Leone entre mai 1998 et juillet 2002. Lors de sa première visite, il a obtenu l'engagement du gouvernement et des *Civil Defense Forces* (CDF, Forces de défense civile) pro-gouvernementales de mettre fin au recrutement d'enfants. Le RUF n'a pris d'engagements en ce sens qu'en septembre 1999, après le début du processus de paix de Lomé, au mois de mai de la même année. Il a accepté de faciliter les arrangements nécessaires pour la sécurité du déploiement d'une équipe de la MINUSIL (Mission des Nations unies en Sierra Leone) envoyée à des fins humanitaires et de représentants de l'UNICEF chargés de la démobilisation des enfants soldats, et il s'est engagé à mettre fin au recrutement d'enfants²⁵.

Suite aux négociations de paix initiales menées au début de l'année 1999, un certain nombre d'ONG internationales, notamment International Alert, ont obtenu un accès limité au RUF afin de soutenir le processus de paix. D'autres ONG qui étaient entrées en contact avec les commandants du RUF à propos de problèmes humanitaires ont réussi à élargir le dialogue à d'autres questions, comme la libération des enfants soldats. Cependant, entre 2000 et 2001, la plupart des organisations humanitaires ont refusé de travailler dans les zones contrôlées par le RUF, conformément à une politique d'isolement mise en œuvre par l'ONU, en réponse à l'offensive sur Freetown lancée par les forces de l'AFRC et du RUF en janvier 1999. Cependant, malgré cette politique, Médecins Sans Frontières (MSF) et Action Contre la Faim

²² Voir par exemple, Human Rights Watch, *Sierra Leone : Impunis pour le meurtre, la mutilation et le viol. Nouveau témoignage de Sierra Leone*, juin 1999 et *Sowing Terror : Atrocities against civilians in Sierra Leone*, juillet 1998.

²³ Voir par exemple, Amnesty International, *Sierra Leone. Une enfance perdue*, op. cit ; Rencontre de représentants de la Coalition avec le Chef des poursuites auprès du TSSL, op.cit.

²⁴ Conseil de sécurité de l'ONU, 8^{ème} rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations unies en Sierra Leone (MONUSIL), UN Doc. S/1999/1003, 28 septembre 1999, http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/unamsil/rf.htm.

²⁵ Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, <http://www.un.org/special-rep/children-armed-conflict/> (page visitée en janvier 2006).

(ACF) ont maintenu leurs contacts auprès du RUF et de l'AFRC, car elles avaient la conviction que cette stratégie d'isolement n'aurait pas d'effets positifs sur le comportement du RUF, pas plus que sur la protection de la population²⁶.

C'est seulement après 1999 que des négociations entre les agences humanitaires et le RUF ont été engagées pour la libération des enfants soldats²⁷. Pendant la majeure partie du conflit, l'UNICEF n'a pas réussi à négocier avec le RUF la libération de tous les enfants, même si, même avant 1999, cette organisation avait pu engager, de manière sporadique, des négociations au niveau local, dans un certain nombre de villages et de villes²⁸.

La réticence qu'avaient les dirigeants du RUF à négocier la libération d'enfants soldats ne signifie pas que les membres de ce groupe ignoraient l'existence de l'interdiction du recrutement d'enfants aux termes du droit international ou n'étaient pas conscients des efforts déployés aux niveaux tant international que local pour mettre fin au recrutement d'enfants en Sierra Leone.

Le conflit en Sierra Leone est sans doute le premier dans lequel l'utilisation des enfants dans la guerre a focalisé l'attention des médias internationaux, ce qui a contribué de manière importante à sensibiliser l'opinion publique sur cette question. Les commandants et les soldats du RUF étaient conscients de cette sensibilisation de la communauté internationale, du fait, surtout, de leur accès aux stations de radios internationales. Ils savaient donc que l'utilisation d'enfants soldats était une violation du droit international humanitaire, mais cela n'a eu aucune répercussion sur leur utilisation d'enfants soldats pendant la majeure partie du conflit, et, même pendant les négociations de paix qui ont été engagées par la suite, il n'y a pas eu de changement notable.

La plupart des anciens membres du RUF avec lesquels la Coalition contre les enfants soldats est entrée en contact, étaient, quel que soit leur rang, conscients du fait que la communauté internationale avait, dès le début du conflit, fermement condamné l'utilisation d'enfants soldats par le RUF. Les commandants de rangs intermédiaires et inférieurs obtenaient des informations par le biais des médias internationaux, en particulier la télévision et la radio par satellite, auxquelles la plupart des soldats avaient accès, en particulier *Voice of America* (VOA), *Radio France Internationale* (RFI), *Deutsche Welle* (DW) et surtout la *BBC World Service*, qui diffusait régulièrement des bulletins d'information sur l'utilisation d'enfants soldats par le RUF et les autres parties au conflit²⁹.

²⁶ Max P. Glaser, *Humanitarian Engagement with Non-state Armed Actors : The parameters of negotiated access*, Humanitarian Practice Network paper No. 51, Londres, Overseas Development Institute, 2005, <http://www.odi.org.uk/publications/hpnpapers.html>.

²⁷ Entretien de représentants de la Coalition avec des représentants interagences à Kono, novembre 2005.

²⁸ Entretiens de représentants de la Coalition avec des salariés de l'UNICEF à Freetown et Makeni, novembre 2005. Par exemple, 340 enfants relâchés par le RUF entre septembre 1997 et janvier 1998 ont pu être réunis à leurs familles grâce à l'UNICEF.

²⁹ Entretiens de représentants de la Coalition avec des anciens soldats du RUF, Makeni, décembre 2005.

Le rôle joué par la radio publique de la Sierra Leone a été moins important. Les membres du RUF avec lesquels la Coalition est entrée en contact ont affirmé qu'alors qu'ils avaient le droit d'écouter la radio internationale, leur hiérarchie leur interdisait d'écouter la radio publique, dans un souci de faire barrage à la propagande gouvernementale.

Organisations locales et recrutement d'enfants par le RUF

Le dialogue engagé entre les organisations et institutions locales et nationales et le RUF a été très limité durant toute la durée du conflit, surtout en dehors des zones totalement contrôlées par le RUF à l'Est du pays. Au Nord du pays, par exemple, occupé par le RUF pendant près de trois ans, les chefs locaux et les anciens étaient trop intimidés pour s'entretenir avec les commandants du RUF de questions relatives aux droits humains³⁰.

Le contexte local ne se prêtait pas non plus à l'engagement d'un dialogue entre les organisations nationales et le RUF. Les organisations qui ont tenté d'entamer un dialogue avec le RUF ont été accusées de « collaboration » et elles ont été ostracisées par les populations locales et harcelées par le gouvernement³¹.

Le RUF maintenait une apparence d'accessibilité envers les populations locales des zones qu'il occupait par le biais d'une sorte de structure de liaison avec les populations locales, appelée « G5 ». En théorie, les agents de cette structure étaient chargés du bien-être des populations civiles. En pratique, ils jouaient un rôle de messagers, pour communiquer aux populations locales les ordres des commandants du RUF, concernant des questions telles que les confiscations de terres ou de nourriture³².

Les groupes de la société civile ont cependant pu jouer un rôle important par le biais de rapports indirects avec le RUF, en particulier les groupes religieux et inter-confessionnels, comme le *Interreligious Council of Sierra Leone* (ICSL, Conseil interreligieux de la Sierra Leone - CICL). Si l'idéologie du RUF était non religieuse, le groupe comprenait des fidèles de différentes religions et il faisait preuve d'un certain respect vis-à-vis des institutions religieuses. Dans certaines zones, les pasteurs et les prêtres ont noué avec un certain succès un dialogue avec les commandants du RUF³³.

Dans certaines zones, les organisations locales ayant une affiliation religieuse ont réussi à avoir un accès limité aux commandants du RUF pour engager des négociations sur des questions humanitaires, à condition qu'elles soient perçues

³⁰ Entretiens de représentants de la Coalition avec le chef suprême de la Chefferie de Bombali Shebora et des chefs et des anciens à Makeni, Sierra Leone du Nord, décembre 2005.

³¹ Note d'information de Christiana Solomon, Directrice du Réseau ouest-africain pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, mai 2006.

³² Entretien de représentants de la Coalition avec des représentants de *Campaign for Good Governance* à Makeni, décembre 2005.

³³ Entretien de représentants de la Coalition avec le Conseil interreligieux de la Sierra, Freetown, novembre 2005.

Enrique Restoy: Sierra Leone – Le RUF, une armée d'enfants

comme impartiales et qu'elles donnent des gages de confidentialité. Par exemple, le président de CARITAS-Makeni, l'évêque de Makeni, a obtenu la libération d'un certain nombre d'enfants du RUF après le début du processus de Lomé en mai 1999. Les commandants du RUF à Makeni, qui ont signé les ordres de libération, ont annoncé qu'il s'agissait d'un « geste » de soutien envers le processus de paix et d'une marque de confiance dans l'Église³⁴.

CARITAS-Makeni a lancé une campagne visant à mettre un terme à l'utilisation d'enfants soldats en mars 2000 et a diffusé une Déclaration d'engagement pour la libération des enfants soldats et des enfants enlevés. Cette Déclaration a été signée par le gouvernement, les CDF et l'AFRC, mais le RUF a refusé de signer ce texte³⁵.

Le Conseil interreligieux de la Sierra Leone (CISL)

Le CISL a sans doute été l'acteur local qui a joué le rôle le plus important au moment du processus de paix de Lomé. Il a été créé en 1996 par les responsables religieux des communautés chrétiennes et musulmanes en Sierra Leone. Le Conseil s'est essentiellement inspiré de croyances religieuses en la promotion de la justice sociale et de l'exemple du Conseil interreligieux du Libéria. Il a également répondu aux appels des fidèles en faveur d'une participation plus proactive des Églises au processus de paix. Le Conseil disposait d'un réseau important de responsables religieux dans toutes les régions de la Sierra Leone.

Contrairement à la plupart des autres organisations locales, le CISL a réussi à gagner le respect des dirigeants du RUF du fait de son caractère religieux et de son impartialité. En mars 1999, le président Kabbah a autorisé le CISL à rencontrer Foday Sankoh pour évoquer l'ouverture de négociations de paix.

En avril 1999, lorsque des dirigeants du RUF ont rencontré pour la première fois des membres du CISL dans la brousse, 32 enfants ont, à la surprise générale, été relâchés en signe de bonne volonté à l'égard du processus de paix. C'était la première fois que le RUF libérait publiquement des enfants soldats, et ce geste était révélateur de la conscience qu'avait le groupe du caractère politique de l'utilisation d'enfants soldats³⁶.

Le CISL a continué à jouer un rôle important tout au long du processus de paix. Il a obtenu, avec d'autres organisations de défense des droits humains, un statut d'observateur et il a été invité à participer aux négociations de paix de Lomé³⁷.

De timides changements dans la politique de recrutement d'enfants du RUF favorisés par le processus de paix

³⁴ Entretien de représentants de la Coalition avec Caritas Makeni, Makeni, décembre 2005.

³⁵ Entretien de représentants de la Coalition avec Caritas Makeni, op.cit.

³⁶ Rencontre de représentants de la Coalition avec le Conseil interreligieux de la Sierra Leone, op.cit.

³⁷ Conseil international pour l'étude des droits humains, *Négocier la justice ? Droits humains et accords de paix*, 2006, <http://ichrp.org>.

Si un certain nombre d'anciens membres du RUF ont affirmé qu'il y avait au sein du groupe des lignes directrices prohibant le recrutement d'enfants, on ne dispose d'aucune preuve écrite de l'existence de ces dernières ni d'une quelconque politique officielle contre le recrutement d'enfants³⁸. En réalité, de telles affirmations sont assez peu crédibles étant donné que les pratiques de recrutement du RUF ont régulièrement visé les enfants et compte tenu du fort pourcentage d'enfants de moins de 18 ans servant dans les rangs de ce mouvement.

L'année 1999 a marqué le déclenchement d'une vague d'indignation internationale contre le recrutement d'enfants par toutes les parties au conflit en Sierra Leone. Parmi les premiers signes annonciateurs d'un changement possible de l'attitude des dirigeants du RUF en matière de recrutement d'enfants soldats figurent les libérations, en nombre limité, à partir de 1999, d'enfants destinés à être démobilisés et les engagements souscrits auprès du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés en septembre 1999. Ces changements semblent être liés au processus de paix de Lomé, qui a commencé en mai 1999.

Alors que l'accord de paix de Lomé de juillet 1999 comprenait des dispositions importantes concernant les besoins spécifiques des enfants soldats, il n'incluait pas de dispositions traitant de l'obligation des parties, y compris le RUF, de démobiliser les enfants de leurs rangs³⁹. Au moment de la signature de l'accord de paix, les commandants du RUF n'avaient pas à craindre de possibles inculpations pour recrutement d'enfants, dans la mesure où il n'y avait pas encore eu de négociations pour la mise en place d'un tribunal spécial chargé des crimes commis pendant le conflit, et étant donné que l'accord de Lomé comprenait une disposition controversée prévoyant l'amnistie pour « *tous les actes accomplis [par les parties au conflit] dans la poursuite de leurs objectifs* »⁴⁰.

Le 14 août 2000, le Conseil de sécurité des Nations unies a appelé à la création d'un tribunal spécial indépendant pour juger les individus portant la responsabilité la plus lourde des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des autres violations graves du droit international humanitaire au regard des règles pertinentes du droit

³⁸ Entretiens de représentants de la Coalition auprès d'anciens commandants du RUF à Makeni, Kono et Freetown, novembre 2005.

³⁹ Lomé Peace Agreement (Ratification) Act 1999, Partie 5. L'Article XXX traitant des enfants combattants précisait : « *Le gouvernement [sierra-léonais] devra accorder une attention particulière à la question des enfants soldats. Il mobilisera, ainsi, les ressources nécessaires, à la fois en Sierra Leone et au sein de la communauté internationale, en faisant notamment appel au Bureau du Représentant spécial des Nations unies sur les enfants et les conflits armés, à l'UNICEF et à d'autres agences afin de répondre aux besoins spécifiques de ces enfants dans le cadre de l'actuel processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion* ».

⁴⁰ Lomé Peace Agreement (Ratification) Act 1999, op cit., Partie 3. L'Article IX, Pardon et amnistie (extraits) énonçait que : « (...) *le gouvernement de la Sierra Leone doit s'assurer qu'aucune action officielle ou judiciaire n'est menée à l'encontre de l'un quelconque des membres du RUF/SL, de l'ex-AFRC, de l'ex-SLA ou des CDF eu égard à quelque action qu'il ait menée dans la poursuite de ses objectifs en tant que membre de ces organisations depuis mars 1991 jusqu'à la date de la signature du présent accord* ».

sierra-léonais⁴¹. Cependant, le Tribunal spécial pour le Sierra Leone (TSSL) n'a été officiellement créé que le 16 janvier 2002, après la conclusion de l'accord de paix final, et c'est seulement en mars 2004, alors que le conflit était terminé depuis longtemps, que le tribunal a refusé de reconnaître l'applicabilité aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre de l'amnistie nationale octroyée dans l'accord de paix de Lomé de 1999⁴².

Ces mesures importantes ont été prises trop tard pour modifier la pratique de l'utilisation d'enfants soldats au cours du conflit, et lorsque le processus de paix de Lomé s'est effondré en mai 2000, le recrutement d'enfants par le RUF s'est poursuivi sans discontinuer jusqu'aux derniers stades du conflit. En mai 2000, S.W.B. Rogers, l'un des porte-parole du RUF, a été cité comme ayant déclaré que « *le RUF n'utilise que les garçons plus âgés pour les combats, à partir de dix ou onze ans* »⁴³.

Il est essentiel d'examiner le rôle joué par le dirigeant du RUF, Foday Sankoh, pour comprendre la politique réelle du RUF en matière de recrutement d'enfants. Le RUF opérait selon une hiérarchie très stricte et était entièrement dominé par Sankoh. Ce dernier a nié, à de multiples reprises, que le RUF avait enlevé des enfants et, jusqu'au début du processus de paix de Lomé, le groupe n'a pas reconnu publiquement son utilisation d'enfants soldats et n'en a relâché aucun. Jusqu'en mars 2000, Sankoh a affirmé que le RUF n'avait enlevé aucun enfant, mais les avait « sauvés » et ne les détenait pas prisonniers⁴⁴. Son arrestation, le 17 mai 2000, et son refus manifeste, par la suite, d'aborder la question des enfants soldats, a exclu toute possibilité de faire avancer le processus de démobilisation des enfants jusqu'à la fin du conflit.

Pourquoi le RUF n'a-t-il pas relâché ses enfants soldats ?

Comme cela a été montré plus haut, il apparaît clairement que la question des enfants soldats était liée au processus politique. Tant que les dirigeants du RUF ont exclu toute négociation de paix, il n'y a eu aucune possibilité de discuter de la libération d'enfants soldats.

Les motivations à caractère militaire du RUF ne sauraient être ignorées. Le RUF a surtout enrôlé des enfants au début du conflit, poussé par le besoin d'augmenter rapidement et de façon significative le nombre de ses combattants. De même, lorsque le RUF s'est implanté à l'Ouest du pays, ses membres ont de nouveau

⁴¹ Résolution 1315 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU, <http://www.un.org/french/docs/sc/2000/cs2000.htm> ; rencontre de la Coalition avec le Chef des poursuites auprès du TSSL.

⁴² Amnesty International, *Sierra Leone. Une décision historique du tribunal spécial pour la Sierra Leone : les crimes au regard du droit international ne peuvent être amnistiés*, Index AI: AFR 51/006/2004, 18 Mars 2004 ; le Tribunal spécial a, par la suite, inculpé 13 personnes pour crimes de guerre, en particulier le recrutement d'enfants âgés de moins de 15 ans. Cinq dirigeants présumés du RUF ont été inculpés séparément par le TSSL en 2003.

⁴³ « Sierra Leone – The battle for Freetown », *Africa Confidential*, Vol. 41, No. 10, mai 2000, <http://ingentaconnect.com/content/bpl/afco>. Voir également Radda Barnen (Swedish Save the Children), *Children of War Newsletter*, juillet 2000.

⁴⁴ Amnesty International, *Sierra Leone : Une enfance perdue*, op.cit.

ressenti le besoin de recruter des soldats dans les nouveaux territoires sous leur contrôle.

En outre, le fait que toutes les parties au conflit recrutaient des enfants n'a pas encouragé le RUF à relâcher ses enfants soldats. Les CDF pro-gouvernementales, notamment, ont intensifié leurs campagnes de recrutement d'enfants à la fin du conflit.

La libération des enfants était problématique en elle-même d'un point de vue militaire. Certains commandants du RUF ont affirmé que le RUF voulait relâcher les enfants servant dans ses rangs, mais avait été dans l'impossibilité de le faire parce qu'il désirait protéger les enfants de l'ennemi ; d'autres ont affirmé qu'en réalité ils craignaient que les enfants une fois démobilisés ne révèlent des informations confidentielles à l'ennemi⁴⁵.

Conclusion

En ce qui concerne le RUF, la question des enfants soldats était directement liée au processus politique. Tant que le RUF a refusé tout contact avec le monde extérieur afin d'entamer des négociations de paix, il a été impossible d'évoquer auprès de ses dirigeants la question des enfants soldats (de même que de nombreuses autres préoccupations humanitaires et de droits humains).

Cependant, l'attention accordée par la communauté internationale à cette question a eu un impact sur le RUF, comme en témoigne le fait que dès que le groupe a entamé des négociations de paix, un certain nombre d'enfants soldats ont été relâchés, une mesure qui a pu être interprétée comme un geste montrant la volonté du groupe de respecter le droit international.

Contrairement à d'autres situations, dans lesquelles des enfants soldats ont été relâchés avant la fin du conflit - comme au Sri Lanka et au Soudan - aucune des parties au conflit en Sierra Leone n'a sérieusement envisagé de démobiliser les enfants soldats avant la fin du conflit.

Malgré le refus formel du RUF de négocier avec des tierces parties, il a accepté d'avoir des contacts avec des groupes religieux, lorsqu'il considérait que ces groupes étaient impartiaux, qu'ils avaient une véritable assise locale, et qu'ils étaient représentatifs de l'ensemble des obédiences religieuses des soldats du RUF.

Le cas du RUF peut permettre de comprendre certains aspects du recrutement d'enfants opéré par les groupes armés qui ne sont pas sensibles aux pressions exercées par la communauté internationale ou par des agences humanitaires ou qui refusent de participer à des négociations de paix, à l'instar de la *Lord's Resistance Army* (LRA, Armée de résistance du Seigneur), dans le Nord de l'Ouganda. Le RUF comme la LRA ont enrôlé, pour la plupart par enlèvement ou par la force, un grand nombre

⁴⁵ Entretien de représentants de la Coalition avec Hope Sierra Leone, une organisation d'anciens combattants du RUF, Kono, novembre 2005.

Enrique Restoy: Sierra Leone – Le RUF, une armée d'enfants

d'enfants pour les utiliser en tant que soldats. Ces deux groupes disposaient également d'une structure hiérarchique très stricte, reposant en grande partie sur un chef charismatique.

Il y a cependant trois grandes différences entre le RUF et la LRA :

1. Les membres du RUF ont décidé de participer aux négociations quand leur chef a été arrêté alors que le dirigeant de la LRA, Joseph Kony est toujours en liberté.
2. C'est seulement après l'offensive sur Freetown menée par l'AFRC et le RUF en janvier 1999 que le gouvernement de la Sierra Leone a pris conscience de ce que, même si le RUF était affaibli, l'option militaire n'était pas viable. Dans le cas de l'Ouganda, le gouvernement ougandais est toujours persuadé qu'il peut vaincre militairement la LRA.
3. Les commandants du RUF ont commencé à participer à des négociations de paix, sans savoir qu'un Tribunal spécial serait créé, et qu'il allait inculper ses principaux dirigeants pour crimes de guerre. Dans le cas de l'Ouganda, la Cour pénale internationale a déjà annoncé l'inculpation de cinq membres de la LRA, y compris Joseph Kony, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité⁴⁶.

Enfin, il serait inexact de penser qu'il n'y a pas de risque de résurgence du conflit civil en Sierra Leone, où des enfants pourraient être utilisés comme soldats. Certes, il est peu probable qu'apparaisse à nouveau un groupe similaire au RUF, étant donné surtout le fait que le RUF était l'un des avatars de l'extension du conflit civil du Libéria en Sierra Leone. Il est vrai, également, qu'un grand nombre des enfants qui ont combattu aux côtés du RUF avaient été enlevés et forcés à se joindre au groupe. Mais un grand nombre d'autres (aussi bien adultes qu'enfants) se sont joints au RUF pour échapper à la pauvreté, à l'exploitation, la marginalisation et le manque d'opportunités. La plupart de ces facteurs, qui ont joué un rôle important dans la poursuite du conflit et qui ont poussé des milliers d'enfants à s'enrôler, restent d'actualité. La communauté internationale ne doit pas relâcher sa vigilance et se doit de continuer à soutenir, aujourd'hui encore, les enfants de la Sierra Leone⁴⁷.

⁴⁶ En juillet 2005, la Cour a émis cinq mandats d'arrêt sous scellés contre Joseph Kony, le chef de la *Lord's Resistance Army* (LRA, Armée de résistance du Seigneur), ainsi que contre quatre autres dirigeants de la LRA ; les scellés ont été levés en octobre et les mandats ont été rendus publics. Les chefs d'accusation incluent l'enlèvement d'enfants par la force pour les utiliser comme soldats.

⁴⁷ En janvier 2005, l'Union Européenne (UE) a engagé un processus de révision de ses Orientations sur les enfants face aux conflits armés. Les amendements prévoyaient entre autres de retirer la Sierra Leone de la liste des pays prioritaires pour l'assistance qu'offre l'UE aux enfants confrontés à des conflits armés.

Points supplémentaires de discussion

- Il faudrait analyser l'impact des inculpations par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (les premières inculpations pour recrutement d'enfants par un tribunal pénal international) sur les politiques de recrutement d'enfants de groupes d'opposition armés opérant actuellement dans d'autres pays et étudier les répercussions qu'ont les amnisties adoptées à la fin d'un conflit.
- Malgré le caractère non religieux de l'idéologie du RUF, ce sont les responsables religieux de la Sierra Leone qui ont eu le plus d'accès à ce groupe pour obtenir la libération d'enfants soldats et ce sont eux, à terme, qui ont permis l'ouverture des négociations de l'accord de paix. Ceux qui cherchent à exercer une influence en matière de recrutement d'enfants sur d'autres groupes armés faisant preuve d'intransigeance (ceux qui sont le moins sensibles aux pressions exercées par la communauté internationale) devraient prendre en compte le rôle qu'ont pu jouer les responsables religieux et locaux dans le cas de la Sierra Leone ainsi que les facteurs qui ont favorisé leur accès au groupe armé du RUF.
- La crainte affichée par les groupes armés de voir leurs enfants soldats être utilisés comme espions par les forces armées ou par le gouvernement est souvent mise en avant pour expliquer la raison pour laquelle les enfants ne sont pas relâchés dans le cadre des programmes de démobilisation et elle représente un défi important pour les organisations humanitaires qui ont engagé des négociations pour leur libération.